



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONTRAT D'OBJECTIFS

Entre

L'académie de Nancy-Metz, représentée par Madame Florence ROBINE, rectrice de la région académique Grand Est, rectrice d'académie, Chancelière des universités de Lorraine et la Direction des services départementaux de Meurthe-et-Moselle, représentée par Monsieur Jean-Luc STRUGAREK, Directeur académique des services de l'Education nationale

Et

Le collège Valcourt représenté par Madame Brigitte CULLI, principale autorisée par délibération du conseil d'administration,

Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par le code de l'éducation, son article R. 421-4 précise :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

son article L. 421-4 précise :

« Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. A ce titre il se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement, l'autorité académique et, lorsqu'elle souhaite y être partie, la collectivité territoriale de rattachement. »

Il est convenu qu'ont été validés :

1 - Le diagnostic de l'établissement :

Décrire les principaux constats réalisés qui donnent à l'établissement sa spécificité et sur lesquels s'appuient les objectifs opérationnels choisis.

Le diagnostic de l'établissement s'appuie sur certains indicateurs retenus par l'établissement (indicateurs nationaux et/ou académiques mais aussi indicateurs produits par l'établissement) et peut être complété par des pièces jointes.

Une attention particulière est accordée aux élèves en situation de handicap : le collège accueille 13 élèves intégrés dans le dispositif « ULIS TSLA » ouvert en septembre 2015, 21 élèves (MDPH) à besoins éducatifs particuliers, accompagnés par 12 AVS, répartis sur tous les niveaux, 7 élèves bénéficient d'un PAP. L'intégration et les adaptations mises en place sont reconnues par les professionnels de santé.

La promotion de l'Allemand reste une priorité au collège qui propose l'option « bilangue » de continuité en 6^{ème} ; depuis la rentrée 2016. L'Allemand-LV2 est à nouveau proposé aux élèves de 5^{ème} et 4^{ème} en raison de la proximité avec le pays. L'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité (Latin) est maintenu sur le cycle 4, dynamisé par un club « mythologie », animé par un professeur de lettres classiques et la documentaliste sur la pause méridienne.

Le CESC propose un programme d'actions très diversifiées avec un fil conducteur « Mieux vivre ensemble et se construire » et s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au collège.

Travailler autour d'une dynamique de projets artistiques et culturels permet de développer la curiosité de nos élèves, grâce à des équipes volontaires, motivées et disponibles, accompagnés par notre référent « Culture ».

La mise en œuvre de la réforme a renforcé le travail en équipe et mobilisé tous les enseignants, investis dans les nouveaux programmes, les EPI, l'AP.

Les salles sont bien équipées en matériel informatique (TBI, Vidéoprojecteurs, manuels numériques, labo de langues, salle multimédia, ENT-Place et Pronote pour communiquer avec les parents) et les usages du numérique, bien intégrés dans certaines matières, sont à développer progressivement par tous les enseignants.

Le projet d'établissement et le contrat d'objectifs ont fait l'objet de réunions de travail pour leur réécriture impliquant l'ensemble des professeurs et la vie scolaire. L'analyse des différents indicateurs, le bilan des actions ont permis de repérer les points forts, ainsi que les points à améliorer, tels que l'enseignement et l'évaluation par compétences généralisés dans toutes les matières, la sensibilisation des élèves à l'orientation dès l'entrée au collège, le dialogue avec les familles, une meilleure prise en charge individuelle des élèves « perturbateurs » pour réduire le nombre d'exclusions de cours, le tutorat, la mise en place de temps de concertation et de réflexion pour développer les projets interdisciplinaires, aborder les résultats aux évaluations et harmoniser les pratiques.

2 - Les objectifs opérationnels et la stratégie pour les atteindre:

Définir les grands objectifs, les grandes ambitions de l'établissement: il s'agit d'expliquer l'évolution souhaitée des résultats de l'établissement pour atteindre un état final.

	INTITULE DE L'OBJECTIF
<u>OBJECTIF 1</u>	Assurer à tous et à chacun la maîtrise du socle commun
<u>OBJECTIF 2</u>	Impliquer les élèves dans un parcours ambitieux et valorisant pour obtenir une orientation choisie
<u>OBJECTIF 3</u>	Entretien d'un climat scolaire propice aux apprentissages

Quelle sera la stratégie de l'établissement pour atteindre l'état final visé: donner une idée des domaines ou acteurs sur lesquels porteront les efforts, sans détailler les actions.

ELEMENTS DE LA STRATEGIE A DEVELOPPER

- Développer le travail d'équipe en s'appuyant sur les différents parcours
- S'appuyer sur la réforme pour faire évoluer les pratiques pédagogiques
- Accompagner individuellement les élèves dans la construction de leur orientation
- Favoriser la mise en œuvre des actions qui contribuent à conserver un bon climat scolaire
- Créer un groupe de travail pour assurer le suivi du contrat d'objectifs

3 - Les indicateurs retenus:

L'établissement reprend ici les indicateurs pertinents par rapport à ses objectifs et fournit les valeurs cibles correspondantes.

Indicateurs retenus	Valeur de départ 2015/2016	Valeur cible 2020/2021
Objectif 1 : Taux de validation du socle à la fin du cycle 3	nouveau	99 %
Objectif 1 : Taux de validation du socle à la fin du cycle 4	nouveau	95 %
Objectif 1 : Réussite au Brevet (écart/taux académique)	0	+ 2
Objectif 2 : Taux d'accès de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} (Valeur ajoutée/académie)	+ 4	+ 4
Objectif 2 : Taux de passage de la 3 ^{ème} vers la 2de GT	69 %	75 %
Objectif 2 : Taux de satisfaction sur le vœu 1	85,6 %	87 %
Objectif 3 : Nombre d'exclusions de cours	218	< 200
Objectif 3 : Nombre d'élèves impliqués dans les activités au collège	52,8 %	55 %
Objectif 3 : Nombre d'élèves médiateurs	0	14

4 - Les actions:

	ACTIONS PREVUES
<p>OBJECTIF 1</p> <p>Assurer à tous et à chacun la maîtrise du socle commun</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en œuvre de la différenciation pédagogique dans les apprentissages et les évaluations (adaptations pédagogiques, permanences individualisées, tutorat, fiches de suivi et contrats, évaluation positive, coup de pouce) - Accueillir et intégrer tous les élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers ; prendre en compte les différences et les capacités de chacun - Maintenir le dialogue avec les familles pour obtenir une meilleure adhésion aux enjeux du collège - Intégrer l'outil numérique dans les apprentissages et valoriser les apports du multimédia dans les productions des élèves
<p>OBJECTIF 2</p> <p>Impliquer les élèves dans un parcours ambitieux et valorisant pour obtenir une orientation choisie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le parcours « Avenir » pour impliquer tous les élèves dans leur choix d'orientation - Travailler sur la mobilité - Poursuivre le projet de bassin dans le cadre de la liaison 3^{ème}/2de pour mener les élèves vers une meilleure adaptation aux exigences des enseignements du lycée
<p>OBJECTIF 3</p> <p>Entretenir un climat scolaire propice aux apprentissages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les commissions éducatives et en assurer le suivi - Proposer des parcours individualisés aux élèves « décrocheurs » - Poursuivre les actions menées dans le cadre du « Bien vivre ensemble et se construire », de la prévention des conduites à risques, du programme « Je, tu, il, cet autre que moi », des temps forts de la semaine culturelle, des classes à thématique artistique - Favoriser l'engagement et l'implication des élèves dans des actions citoyennes - Développer la médiation par les pairs pour responsabiliser les élèves et les rendre autonome

Article 1

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs définis, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

Article 2

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.

Article 3

Tout au long des 4 années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'un examen du conseil pédagogique.

Le cas échéant, la proposition de révision des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus et présenté au conseil d'administration.

Article 4

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2021, il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'avenant.

Fait à Nancy le 10 mars 2017.

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités de Lorraine



Florence ROBINE

L'IA- DASEN
du département de Meurthe-et-Moselle



Jean-Luc STRUGAREK

Le Chef d'établissement



Brigitte CULLI